

Petit Guide de la Rentrée Scolaire
2016
2017





AGNÈS VERSEPUY,

Maire du Taillan-Médoc,
Vice-Présidente
de Bordeaux Métropole
Conseillère Départementale
de la Gironde



Pauline RIVIÈRE

Adjointe au Maire déléguée
à la petite enfance, enfance,
jeunesse, école et vie scolaire



Sigrid VOEGELIN-CANOVA

Conseillère municipale déléguée
aux écoles et à la vie scolaire

Chers parents,

S'il est un secteur où la commune du Taillan-Médoc souhaite non seulement maintenir un service de qualité, mais encore l'améliorer, c'est bien celui des écoles.

La difficile réforme des rythmes scolaires est désormais derrière nous, les tarifs des activités enfance-jeunesse ont été refondus dans l'esprit de garantir le principe d'équité tout en apportant une attention particulière aux familles les plus fragiles.

L'accueil éducatif est la compétence première de la ville et cela restera notre priorité durant ce mandat. Alors même que nous avons été contraints de réduire tous nos investissements, nous voulons au contraire donner à vos enfants les meilleures conditions d'accueil. Pour cela, nous engageons les travaux, attendus depuis de longues années, de suppression des classes modulaires de l'école La Boétie et de restructuration de l'école maternelle Jean Pometan.

À travers ce guide de la rentrée scolaire, vous trouverez toutes les informations qui vous seront utiles pour les accueils périscolaires, les accueils de loisirs du mercredi ou des vacances, les tarifs, la restauration, les transports et le calendrier des inscriptions.

Bien entendu, au-delà de ce document, vos élus et les services de la ville restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires qui vous seraient utiles.

Je vous souhaite, ainsi qu'à nos jeunes qui fréquenteront les écoles taillanaises en 2016-2017, d'excellentes vacances d'été et une très bonne rentrée scolaire.

Votre Maire
Agnès VERSEPUY

SOMMAIRE

Les accueils périscolaires

p2

Les accueils de loisirs du mercredi

p5

Les accueils de loisirs des vacances

p7

Tarifification des accueils

p8

Restauration Scolaire &
Ramassage Scolaire

p9

Calendrier des inscriptions

p10

Contacts utiles

p10

... RETROUVEZ L'EMPLOI DU TEMPS AU DOS DU GUIDE

Où ?

Dans les écoles maternelles et élémentaires.

Quand ?

Le matin, pendant la pause méridienne et le soir après la classe.

Avec qui ?

Des animateurs qualifiés du service enfance-jeunesse de la ville, garants de la qualité de l'accueil de l'enfant et proposant des activités éducatives ludiques et diversifiées.

Comment ?

Avec des équipes constituées par école afin d'assurer une meilleure cohérence éducative au service de l'enfant en lien avec les familles et les enseignants. L'objectif est de contribuer à l'éveil des élèves dans le respect du rythme de chacun, de développer l'autonomie et de les aider dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

Comment s'inscrire ?

Pour avoir accès au service d'accueil périscolaire, les familles doivent avoir remis le « Dossier Unique 2016 - 2017 » au service Guichet Éducation Jeunesse.

Les enfants ayant 2 ans et demi à la rentrée scolaire et qui auront leurs 3 ans entre septembre et décembre (de l'année scolaire en cours) seront acceptés :

- Pendant la pause méridienne de 12h à 13h45
- Sur les accueils libres entre 16h et 16h30
- Sur l'APS du matin **ET/OU** du soir sur dérogation individuelle de Mme le Maire (seules les demandes écrites seront traitées).

Attention : Le temps de présence en accueil périscolaire des enfants de moins de 3 ans ne doit pas excéder 2h par jour (en dehors de la pause méridienne le lundi, mardi, jeudi et vendredi) et ne pas excéder 5h le mercredi.



Horaires des accueils périscolaires :

- ▶ **Accueil périscolaire du matin :**
7h15-8h50
- ▶ **Accueil pause méridienne :**
12h00-13h45 *Accueil gratuit (hors coût du repas)*
- ▶ **Accueil périscolaire du soir :**
16h-18h45 *Accueil gratuit de 16h à 16h30*
- ▶ **Accueil du mercredi midi :**
12h-12h45 *Accueil gratuit*

Coordonnateur APS La Boétie : Jeremy DELAGE

Tél. : 06.72.88.03.66

Coordonnateur APS Jean Pometan : Damien NGUYEN

Tél. : 06.72.88.03.67

Coordonnatrice APS Éric Tabarly : Tatyana CLAUDE

Tél. : 06.74.13.26.74

Le coordonnateur des accueils périscolaires est présent sur chaque groupe scolaire afin d'encadrer les équipes d'animation et de faciliter la communication avec les familles et les enseignants.

7h15-8h50

L'accueil périscolaire du matin

Pour qui ?

Tous les enfants dont les parents n'ont pas la possibilité de les amener directement à l'école à 8h50.

Quoi ?

Des activités en petits groupes.

Comment ?

Les animateurs proposent aux enfants de s'éveiller chacun à leur rythme en commençant la journée en douceur autour d'activités calmes : lecture, jeux de société, dessin,...

Temps d'accueil facturé à la présence.

Possibilité d'amener l'enfant à l'heure que l'on souhaite.

12h-13h45

Les activités périscolaires pendant la pause méridienne

Quand ?

Chaque jour sauf le mercredi, dans la limite des places disponibles, en complément du temps de repas.

Quoi ?

Des activités ludiques organisées par les animateurs de chaque école et du service des Sports.

Comment ?

Les animateurs proposent des activités établies sur le choix des enfants ou des projets des équipes pédagogiques : activités sportives et manuelles, jeux de société, préparation de projets de la ville (carnaval),...

Activités gratuites, ouvertes à tous les enfants et sans inscription.

16h-16h30 / 12h-12h45 le mercredi

Le temps libre

Le soir après la classe et le mercredi de 12h à 12h45, un temps libre récréatif est organisé pour tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux.

Temps d'accueil gratuit.

Possibilité de récupérer l'enfant à tout moment entre 16h et 16h30 et le mercredi entre 12h et 12h45.

16h30-18h45

L'accueil périscolaire du soir

Pour qui ?

Tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à 16h30.

Quoi ?

Des activités en petits groupes. Un goûter équilibré est proposé à tous les enfants qui restent à l'APS du soir.

Comment ?

Les animateurs proposent des activités établies sur le choix des enfants ou des projets des équipes pédagogiques : activités sportives, manuelles, d'éveil ou d'expression, etc. Aménagement d'un espace permettant aux enfants en élémentaire de faire leurs devoirs.

Temps d'accueil facturé à la présence. Lorsqu'on le souhaite, possibilité de venir récupérer l'enfant.

À partir du 12 septembre
16h30-17h30

Les Ateliers Découvertes

Pour qui ?

Tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à 16h30 et inscrits préalablement par leurs parents.

Quoi ?

Des Ateliers Découvertes d'une heure, ludiques et éducatifs, organisés par tranche d'âge et par cycle de vacances à vacances.

Comment ?

Encadrés par des professionnels du domaine de l'activité choisie : animateurs, danseurs, éducateurs sportifs, plasticiens,.... L'inscription d'un enfant à un cycle l'engage à y participer dans sa totalité et pendant toute la durée de l'atelier (pas de départ possible avant 17h30).

Objectifs de ces activités

Découvrir de façon dynamique et ludique de nouvelles disciplines. Encourager la participation et la créativité des enfants.

Comment s'inscrire ?

Inscription sur place auprès des coordonnateurs ou des animateurs de l'APS, lors de la rentrée scolaire et avant chaque cycle compris entre deux périodes de vacances scolaires.

L'accueil de Loisirs Mercredi

Pour qui ?

Les enfants de 3 à 12 ans.

Quand ?

Les mercredis de 12h00 à 18h30. Les familles sont libres de venir chercher leurs enfants quand elles le souhaitent à partir de 14h et jusqu'à 18h30. (Deux modes de tarification sont appliqués : avant ou après 16h).

Où ?

Les 3-6 ans sont accueillis à « La Cabane », les 6-12 ans à l'école élémentaire Jean Pometan. L'accueil du soir pour les plus de 6 ans s'effectuera à l'école jusqu'à 18h, puis à « La Cabane ».

Quoi ?

Activités de création, jeux pré-sportifs, jeux de motricité, jeux à thèmes,...

Comment ?

L'équipe d'animation propose un programme d'activités pédagogiques variées. 1 encadrant pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire.

L'accueil Sports et Associations

Pour qui ?

Pour les enfants inscrits à une association sportive dont l'entraînement a lieu sur le stade et dont le créneau commence avant 16h. 28 places.

Quand ?

Les mercredis de 12h à 18h30. Les familles sont libres de venir chercher leurs enfants quand elles le souhaitent jusqu'à 18h30 (deux modes de tarification sont appliqués : avant ou après 16h).

Où ?

Au stade municipal.

Quoi ?

Ce service permet aux enfants dont les deux parents travaillent, de s'inscrire à une association sportive taillannaise.

Pour les enfants scolarisés dans les écoles du Bourg, de Tabarly ou de La Boétie, un bus vient les chercher à 12h00 et les amène déjeuner sur le groupe scolaire Jean Pometan. Le bus dépose ensuite les enfants inscrits aux Accueils Multisports et Sports et Associations au Stade Municipal.



L'accueil Mercredi Multisports

Pour qui ?

Les jeunes taillannais âgés de 6 à 12 ans qui souhaitent s'essayer à un large éventail de disciplines sportives, mais également les enfants inscrits à une association sportive dont l'entraînement a lieu sur le stade et dont le créneau ne commence qu'après 16h (l'enfant pourra participer à la séance du multisport et à son entraînement en association). 42 places.

Quand ?

Les mercredis de 12h à 18h30. Les familles s'engagent à laisser leurs enfants jusqu'à 16h30 et sont libres de venir les chercher quand elles le souhaitent entre 16h30 et 18h30 (une tarification unique).

Où ?

Au stade municipal.

Quoi ?

Parcours de découverte des sports : jeux de motricité, jeux d'agilité, sports collectifs, activités sportives à dimension artistique... ainsi que des sorties sont proposés aux enfants.

1 encadrant pour 14 enfants.





Les Vacances Sportives

Pour qui ?

Les jeunes taillannais âgés de 6 à 10 ans qui souhaitent découvrir et pratiquer de multiples activités sportives et de loisirs.

Petites vacances : 36 places - Grandes vacances : 48 places

Quand ?

Pendant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël et de 3 semaines en été).

Où ?

Au stade municipal.

Quoi ?

Des animations sportives encadrées par des éducateurs sportifs diplômés (STAPS, BPJEPS).

Pour les 6-9 ans : parcours initiation aux sports : jeux d'opposition, activités de pleine nature, jeux de raquettes,... ainsi que des sorties sont proposés aux enfants. Tarif journalier.

Pour les 10-14 ans : une activité par semaine est proposée sous forme de stage de 3 à 5 jours chaque matinée, puis des activités sportives ou des sorties sur les après-midi.

Responsable VS/MMS : Solène NICOD

Tél. : 05.56.42.70.43 et Courriel : sports@taillan-medoc.fr

L'Accueil de Loisirs Vacances

Pour qui ?

Les enfants de 3 à 12 ans.

Quand ?

Pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Les familles peuvent déposer leurs enfants entre 7h30 et 9h30 le matin et les récupérer entre 16h30 et 18h30.

Où ?

Les 3-6 ans sont accueillis à « La Cabane » et les 6-12 ans à l'école élémentaire Jean Pometan. L'accueil du soir pour les plus de 6 ans s'effectuera à l'école jusqu'à 18h, puis à « La Cabane ».

Comment ?

L'équipe d'animation propose un programme d'activités pédagogiques variées. 1 encadrant pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire.

Quoi ?

En plus d'un programme d'animation pédagogique ludique varié, des sorties seront proposées chaque semaine : stade nautique, jardin public, ferme pédagogique, zoo, musée, exposition...

Chaque jour : temps calme entre 13h et 14h (sieste pour les plus petits ou les plus fatigués jusqu'à 15h) ; goûter à 16h.

L'Accueil Junior

Pour qui ?

Les jeunes de 11 à 13 ans - 24 places

Quand ?

Pendant les vacances scolaires de 8h30 à 18h00. Accueil possible sur la journée ou la demie-journée.

Où ?

Au Stade Municipal

Quoi ?

Des animations pluridisciplinaires à vocation ludiques, sportives et culturelles, ponctuelles ou sous forme de stage de 3 jours.

Coordonnateur des Accueils de loisirs : Hervé FEMOLANT

Tél. : 05.56.35.14.15 / 06.71.57.63.61

et Courriel : alsh@taillan-medoc.fr

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

La facture des prestations est adressée par la mairie **à la fin de chaque mois soit en version papier soit en version électronique.**

Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à toutes les activités enfance-jeunesse, la tarification est établie en fonction des ressources des familles.

Quotient familial mensuel	Accueil périscolaire	Accueil loisirs Mercredi (départ avant 16h)	Accueil loisirs Mercredi (départ après 16h)	Accueil loisirs Vacances	Accueil Mercredis Multisports	Accueil Sports & Asso. (départ avant 16h)	Accueil Sports & Asso. (départ après 16h)	Vacances Sportives	Accueil Junior 1/2 journée	Accueil Junior journée
0€ - 420€	0,85€	4,85 €	5,70 €	8,15€	6,70 €	4,85 €	5,70 €	9,65 €	2,30 €	8,15 €
421 € - 730 €	1,05€	5,85 €	6,90 €	10,25€	7,90 €	5,85 €	6,90 €	11,75 €	3,50 €	10,25 €
731€ - 950 €	1,20€	6,60 €	7,80 €	12,20€	8,80 €	6,60 €	7,80 €	13,70 €	4,40 €	12,20 €
951 € - 1200 €	1,35€	7,10 €	8,45 €	13,65€	9,45 €	7,10 €	8,45 €	15,15 €	5,05 €	13,65 €
1201 € - 1500 €	1,50€	7,50 €	9,00 €	14,60€	10,00 €	7,50 €	9,00 €	16,10 €	5,60 €	14,60 €
1501 € - 2000 €	1,60€	7,80 €	9,40 €	15,10€	10,40 €	7,80 €	9,40 €	16,60 €	6,00 €	15,10 €
2001 € - 2500 €	1,70€	8,10 €	9,80 €	15,60€	10,80 €	8,10 €	9,80 €	17,10 €	6,40 €	15,60 €
2501 € et +	1,80€	8,40 €	10,20 €	16,10 €	11,20 €	8,40 €	10,20 €	17,60 €	6,80 €	16,10 €
Hors commune	1,95€	8,65 €	10,60 €	16,60€	11,60 €	8,65 €	10,60 €	18,10 €	7,20 €	16,60 €

À NOTER :

La facturation des prestations est établie **en fonction du nombre de présences en APS et en accueil de loisirs mercredi et vacances.**

Le Quotient Familial Mensuel = (Revenu imposable / Nombre de parts) divisé par 12.

L'avis d'imposition est à présenter au guichet Éducation Jeunesse au plus tard le 15 septembre pour une prise en compte du nouveau Q.F dès la rentrée. (À défaut de présentation de cet avis, le tarif le plus élevé sera appliqué.)

Le paiement peut s'effectuer :

par chèque ou espèces au Guichet Éducation Jeunesse ; par prélèvement mensuel ; par Internet (kiosque famille) ; par chèque CESU

La préparation des repas des écoles est confiée à la société SRA-ANSAMBLE qui vous adresse directement chaque mois la facture des repas que votre (vos) enfant(s) consomme(nt). Les menus sont élaborés à partir d'un plan alimentaire équilibré et validé par une diététicienne. Ils sont proposés lors d'un comité d'usagers, composé de représentants des parents d'élèves et des services municipaux. Les écoles élémentaires sont toutes équipées de self-services. Afin d'améliorer l'accompagnement du temps de repas en élémentaire, un animateur renforce l'équipe de service dans chaque restaurant scolaire.

Dans les écoles maternelles, un service à table est assuré. Les enfants sont encadrés par le personnel municipal qui les aide à déjeuner. Ils sont incités à goûter toutes les composantes du repas.

📌 Réservation des repas :

Lors de la 1^{ère} inscription scolaire, vous devez compléter une feuille de réservation à la restauration scolaire qui sera à envoyer à la société de restauration SRA-ANSAMBLE. Vous indiquerez alors la fréquentation prévisionnelle de votre (vos) enfant(s) (tous les jours scolaires, certains jours particuliers, exemple : tous les lundis ou occasionnellement...). Une boîte à lettres SRA-ANSAMBLE est également à votre disposition à l'accueil de l'hôtel de ville

📌 Modification des réservations :

Vous avez la possibilité de modifier votre réservation jusqu'à 48h avant la date retenue, sauf dans les cas suivants :

- > **votre enfant est malade** vous devez contacter Ansamble le matin même avant 12h
- > **Lors des sorties scolaires** vous n'avez aucune démarche à effectuer, la mairie et l'école informent directement Ansamble
- > **Les enseignants sont absents** vous n'avez aucune démarche à effectuer

Comment modifier votre réservation ?

> En contactant Ansamble au 05.56.95.92.45 ou à sivomcc.rc@ansamble.fr

> En ligne en vous connectant sur votre espace personnel sur www.ansamble.fr (retrouvez vos codes d'accès personnels sur votre facture).

À défaut du respect de cette procédure, le repas vous sera facturé.

Vous pourrez également inscrire votre enfant exceptionnellement un jour où il ne fréquente pas la restauration à condition de l'inscrire en suivant les mêmes modalités et en respectant le même délai de 48 heures.

📌 Tarification des repas :

Quotient familial mensuel	Tarifs d'un repas
0 € - 420 €	0,88€
421 € - 730 €	2,10€
731 € - 950 €	2,70€
951 € - 1200 €	3,15€
1201 € - 1500 €	3,35€
1501 € - 2000 €	3,45€
2001 € - 2500 €	3,55€
2501 € et +	3,65€
Hors commune	3,80€





Co-organisé avec Bordeaux Métropole, un service de ramassage scolaire est gratuit pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Deux circuits sont organisés afin d'offrir ce service à toutes les familles taillannaises. Un agent municipal accompagne les enfants lors de chaque trajet. Le matin, le car passe à partir de 8h00 et le soir il repart des écoles à partir de 16h00.

Retrouvez les horaires et les arrêts sur le site de la ville : <http://www.taillan-medoc.fr/vivre-au-taillan-medoc/scolaire/transports-scolaires/>

Il existe également un transport payant qui dessert les collèges François Mauriac et Hastignan de Saint-Médard-en-Jalles.

Vous pouvez demander davantage de renseignements et vous inscrire à ce service au Guichet Éducation Jeunesse en Mairie :

- par téléphone : 05.56.35.60.92
- par mail : guichetunique@taillan-medoc.fr

Vacances Sportives, Accueil de loisirs mercredi, Accueil de loisirs vacances, Accueil Mercredi Multisports, Accueil Sports et Associations et Accueil Junior. Année scolaire 2016/2017

Périodes	Début des réservations	Fin des des réservations	Date limite des annulations	
			Mercredis	Vacances
Mercredis septembre - octobre 2016	29 juin 2016	23 août 2016	7 jours avant	-
Vacances de Toussaint du 20 octobre au 2 novembre 2016 Mercredis novembre - décembre 2016	7 septembre 2016	18 septembre 2016	7 jours avant	5 octobre 2016 (inclus)
Mercredis janvier - février 2017	23 novembre 2016	4 décembre 2016	7 jours avant	-
Vacances Hiver (du 20 février au 3 mars 2017) Mercredis mars - avril 2017	11 janvier 2017	22 janvier 2017	7 jours avant	8 février 2017 (inclus)
Vacances Printemps (du 16 au 28 avril 2017) Mercredis mai - juin 2017	8 mars 2017	19 mars 2017	7 jours avant	5 avril 2017 (inclus)

MODALITÉS :

Toute présence aux Vacances Sportives, Accueil Junior, Accueil de loisirs mercredi, Accueil de loisirs vacances, Accueil Mercredi Multisports ou Accueil Sports et Associations **doit impérativement faire l'objet d'une réservation pour la période souhaitée.**

Afin de faciliter vos démarches et de limiter vos déplacements en mairie, la ville du Taillan Médoc vous propose de recourir aux services dématérialisés du « **Kiosque Famille** » (renseignements auprès du Guichet Éducation Jeunesse 05.56.35.60.92).

Les réservations et annulations doivent se faire pendant les périodes mentionnées sur le calendrier de réservations (dès 8h30 le 1^{er} jour de la période de réservation).

Pour les familles ne disposant pas d'un accès Internet, les réservations et annulations peuvent également se faire sur papier au Guichet Éducation Jeunesse, en mairie.

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

Directeur : Stéphane BAUP-DANTY-LUCQ

Tél. : 05.56.35.65.68

Courriel : direction.ejes@taillan-medoc.fr

Service des Affaires Scolaires

Responsable : Emmanuel BOUREAU

Tél. : 05.56.35.68.52

Courriel : scolaire@taillan-medoc.fr

Secrétariat scolaire : 05.56.35.54.19

Courriel : secretariat.scolaire@taillan-medoc.fr

Service Enfance et Jeunesse

Responsable : Stéphane BAUP-DANTY-LUCQ

Tél. : 05.56.35.54.96

Courriel: coordinateur.jeunesse@taillan-medoc.fr

Responsable Adjointe : Céline GOMBEAU

courriel : enfance@taillan-medoc.fr

Responsable ALSH : Hervé FEMOLANT

Tél. : 05.56.35.14.15 / 06.71.57.63.61

Responsable VS/MMS : Solène NICOD

Tél. : 05.56.42.70.43

Guichet Éducation Jeunesse

Responsable : Corinne VILLENAVE

Tél. : 05.56.35.68.53

Responsable adjointe : Céline GOMBEAU

Tél. : 05.56.35.65.67

Courriel : enfance@taillan-medoc.fr

VACANCES SCOLAIRES

Vacances de la Toussaint 2016 :

du 19 octobre au 3 novembre 2016

Vacances de Noël 2016 :

du 17 décembre 2016 au 3 janvier 2017

Vacances d'Hiver 2017 :

du 18 février au 6 mars 2017

Vacances de Printemps 2017 :

du 15 avril au 2 mai 2017

Vacances d'Été 2017 :

Samedi 8 juillet 2017

COORDONNÉES DES ÉCOLES

École Maternelle Éric Tabarly

Avenue de Soulac - Tél. : 05.56.57.01.34

Courriel : ce.0332362n@ac-bordeaux.fr

Directrice : Mme EDELY

Coordonnatrice APS : Tatyana CLAUDE

Tél. : 06.74.13.26.74

Courriel : coordo.tabarly@taillan-medoc.fr

École Maternelle La Boétie

Avenue Bossuet - Tél. : 05.56.05.65.23

Directrice : Mme MARCILLAUD

Courriel : E.MatLaBoetie.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Jeremy DELAGE

Tél. : 06.72.88.03.66

Courriel : coordo.boetie@taillan-medoc.fr

École Maternelle Jean-Pometan

Rue de la Liberté - Tél. : 05.56.95.38.23

Directrice : Mme PÉREZ DE SAN ROMAN

Courriel : ce.0332751l@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Damien NGUYEN

Tél. : 06.72.88.03.67

Courriel : coordo.pometan@taillan-medoc.fr

École Élémentaire Eric Tabarly

Rue Éric Tabarly - Tél. : 05.56.35.84.97

Courriel : ce.0331313y@ac-bordeaux.fr

Directeur : M. BOUGON

Coordonnatrice APS : Tatyana CLAUDE

Tél. : 06.74.13.26.74

Courriel : coordo.tabarly@taillan-medoc.fr

École Élémentaire La Boétie

Avenue Bossuet - Tél. : 05.56.95.86.87

Courriel : ce.0331746u@ac-bordeaux.fr

Directeur : M. PUECH-DEJEAN

Coordonnateur APS : Jeremy DELAGE

Tél. : 06.72.88.03.66

Courriel : coordo.boetie@taillan-medoc.fr

École Élémentaire Jean-Pometan

Rue de la Liberté - Tél. : 05.56.95.28.42

Directeur : M. DE SAINT-LÉGER

Courriel : ce.0332526s@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur APS : Damien NGUYEN

Tél. : 06.72.88.03.67

Courriel : coordo.pometan@taillan-medoc.fr

EMPLOI DU TEMPS 2016/2017

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES & MATERNELLES

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
9h00 - 12h00	3h de classe	3h de classe	3h de classe	3h de classe	3h de classe
	Pause méridienne Activités périscolaires	Pause méridienne Activités périscolaires	Temps libre 12h-12h45	Pause méridienne Activités périscolaires	Pause méridienne Activités périscolaires
13h45 - 16h00	2h15 de classe	2h15 de classe		2h15 de classe	2h15 de classe
16h30	Temps libre	Temps libre		Temps libre	Temps libre
18h45	Ateliers Découvertes 16h30-17h30 Accueil périscolaire	Ateliers Découvertes 16h30-17h30 Accueil périscolaire		Ateliers Découvertes 16h30-17h30 Accueil périscolaire	Ateliers Découvertes 16h30-17h30 Accueil périscolaire

En bleu :

Les temps d'accueils périscolaires organisés sous la responsabilité de la commune et encadrés par les animateurs.

En blanc :

Les temps scolaires organisés sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et encadrés par les enseignants.